

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Vendredi 25 septembre 2026 à 18h30

Dans les locaux de l'ABJE — 17 boulevard Raymond-Poincaré, 06160 Juan-les-Pins

Jacques MOUSSARD, président de l'ABJE, vous prie de bien vouloir participer à l'Assemblée générale ordinaire électorale, qui se réunira le vendredi 25 septembre 2026 à 18h30, dans les locaux de l'ABJE.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Présentation du bureau électoral désigné par le Conseil d'Administration, composé d'un président et de deux assesseurs.
4. Établissement de la fiche de présence et constat du quorum par le bureau électoral.
5. Présentation du rapport moral par le président, soumis à l'approbation de l'Assemblée.
6. Présentation des comptes de l'exercice 2025-2026 par le trésorier, certifiés sincères par les vérificateurs aux comptes, consultables dans les locaux du club et soumis à l'approbation de l'Assemblée.
7. Présentation du budget de l'exercice 2026-2027 par le trésorier, consultable dans les locaux du club et soumis au vote de l'Assemblée.
8. Présentation d'un projet de règlement intérieur du club, prévu à l'article 23 des statuts, consultable dans les locaux du club et soumis au vote de l'Assemblée.
9. Élections : présentation des candidats.

Les candidatures déclarées recevables sont présentées ci-dessous par fonction, afin de permettre à chaque membre de prendre connaissance des choix soumis au vote.

- a) Liste présidentielle : une liste intitulée « Unis pour grandir, ambitieux pour durer », composée comme suit :
 - D'un président : Jacques Ducros ;
 - D'un vice-président : Jacques Moussard ;
 - D'un secrétaire général : Bruno Périgault.
- b) Un trésorier : un candidat.
 - Jean-Luc Wagner.
- c) Quatre administrateurs : quatre candidats.
 - Sarah Attala,
 - Patrick Berger,
 - Francis Ille,
 - Pierangelo Zannuchi.
- d) Un vérificateur aux comptes :
 -
- e) Quatre membres de la commission des litiges :
 - Priscilla de Bronac
 - Gisèle de Saboulin
 - Jo Fiévé
 - Yasmine Talmat

10. La partie électorale de l'ordre du jour se déroulera après la présentation des candidatures déclarées recevables, selon les modalités de scrutin précisées ci-après.

En présence d'un seul candidat par poste et en l'absence de demande de vote secret par au moins 6 membres présents et ayant droit de vote, le vote se fera à main levée. Dans le cas contraire le vote se fera par bulletin. (Art. 10.6 des statuts).

- Élection de la liste présidentielle, au scrutin majoritaire à deux tours.
- Élection du trésorier, à la majorité relative à un tour.
- Élection séparée de quatre administrateurs, à la majorité relative à un tour.
- Élection du vérificateur aux comptes, à la majorité relative à un tour.
- Élection séparée de quatre membres de la commission des litiges, à la majorité relative à un tour.

11. Proclamation des résultats par le président du bureau électoral.

12. Points divers présentés à l'Assemblée, non soumis à un vote.

13. Clôture de l'Assemblée générale par le nouveau président de l'ABJE.

Notre assemblée se tiendra après un grand tournoi dans les locaux de l'ABJE ; elle sera suivie du verre de l'amitié.

Nous vous attendons nombreux en cette occasion.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de bien vouloir donner pouvoir à un autre membre de l'association ou de déposer votre pouvoir au secrétariat du club, selon le modèle joint.

Le Président,

Jacques Moussard

Pièces Jointes :

Profession de foi de la liste présidentielle

Modèle de pouvoir